



**5^e Conférence sur l'établissement d'une Zone exempte
d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient
(New York, 18-22 novembre 2024)**

Intervention d'ouverture

La France soutient l'établissement d'une Zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen Orient. Elle est mobilisée pour la mise en œuvre de la résolution de 1995, tant à titre national que dans le cadre de l'engagement de l'Union européenne sur cette question. Nous sommes convaincus que les approches régionales sont utiles pour progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération.

La France est très préoccupée face à la dégradation rapide de la situation au Proche-Orient. Elle rappelle la nécessité de mettre fin à l'escalade militaire dans la région qui ne fait qu'aggraver l'instabilité et accroître l'insécurité. Au Liban, il y a une nécessité impérieuse d'un cessez-le-feu. L'intégrité territoriale du Liban doit être rétablie dans le respect de la résolution 1701 du Conseil. La France reste déterminée à obtenir un règlement de long terme qui assure la sécurité et le retour des populations de part et d'autre de la Ligne bleue. La France se mobilise : nous avons accueilli, le 24 octobre, à Paris, une Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban.

A Gaza, où la situation humanitaire ne cesse de se dégrader, en particulier au Nord, il faut un cessez-le-feu immédiat et durable, afin de permettre la libération des otages, la protection des populations civiles et l'accès massif et sans entrave à l'aide humanitaire. La France réaffirme que seule une solution à deux Etats, conformément au droit international, peut apporter une paix juste et durable tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Le Ministre des affaires étrangères s'est rendu, le 7 novembre, en Israël et dans les Territoires palestiniens. Cette visite s'inscrit dans une séquence marquée par trois déplacements dans la région, afin d'avancer en faveur de la paix et de la stabilité au Proche et au Moyen-Orient. Elle vise à marquer la continuité de l'engagement français dans la région au lendemain des élections américaines.

Différents paramètres sont essentiels afin de mener à l'établissement d'une Zone Exempte au Moyen Orient.

Il est d'abord indispensable que le processus soit inclusif, et qu'il permette de bâtir les conditions de confiance nécessaires. Cette année encore, la France a fait le choix de participer, en tant

qu'observateur, à cette conférence. Il est essentiel de maintenir ce processus de manière ouverte, constructive et consensuelle, en laissant la porte ouverte à tous les Etats de la région.

Ensuite, il faut prendre en compte l'environnement régional et les intérêts de sécurité de tous. La France demeure profondément inquiète de l'escalade nucléaire à laquelle se livre l'Iran depuis plus de cinq ans, sans aucune justification civile crédible, et de la poursuite ininterrompue de ses activités balistiques. Nous appelons l'Iran à mettre un terme à ses activités nucléaires en violation du JCPOA et à coopérer sans plus tarder avec l'AIEA conformément à ses obligations et engagements. Notre objectif reste constant : l'Iran ne doit jamais se doter de l'arme nucléaire. Une solution diplomatique reste le meilleur moyen pour répondre aux préoccupations internationales liées au programme nucléaire iranien.

Troisièmement, le champ du traité doit couvrir l'ensemble des armes de destruction massive, mais également s'attacher à la question de leurs vecteurs. Ces dernières années, le tabou de l'emploi d'armes chimiques a été brisé au Moyen-Orient. La conférence doit pouvoir examiner ce sujet. Nous condamnons fermement les utilisations répétées d'armes chimiques par le régime syrien contre sa population, documentées à neuf reprises par des mécanismes indépendants et par les équipes de l'OIAC. Plus de dix ans après son adhésion à la Convention, le régime syrien n'a toujours pas répondu à dix-neuf questions substantielles portant sur l'état de ses stocks et capacités de production d'armes chimiques. Ainsi, la France continue de soutenir résolument les activités de l'OIAC en Syrie.

C'est pour lutter contre cette impunité que la France, qui préside par ailleurs le Partenariat international contre l'impunité d'emploi d'armes chimiques (PICIA), a mobilisé en 2021, les Etats parties à la Convention sur l'interdiction des Armes chimiques afin de suspendre en partie les droits et privilèges de la Syrie au sein de l'organisation, et qu'elle a soutenu en 2023, l'adoption d'une décision encourageant les Etats parties à ne pas transférer de biens chimiques à double usage vers la Syrie.

La France est par ailleurs gravement préoccupée par l'usage croissant de missiles par les acteurs non étatiques, qui sont autant de vecteurs potentiels d'armes de destruction massive. Les transferts de technologies de missiles vers ces acteurs sont prohibés par de nombreuses résolutions du Conseil de Sécurité. Ces transferts alimentent les instabilités qui traversent aujourd'hui la région. Ils doivent impérativement cesser. Nous appelons tous les Etats à se conformer aux standards internationaux en la matière et à adhérer aux directives du MTCR.

Enfin, la Zone exempte doit être effectivement vérifiable. Pour cela, il faut tout d'abord que chacun adhère et mette en œuvre les principaux instruments de lutte contre la prolifération nucléaire. Cela inclut bien sûr le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Cela inclut également le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'adoption du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) et la mise sous garanties de l'AIEA des installations qui n'y sont pas encore soumises. Il faut également que les Etats de la région adhèrent et mettent en œuvre les conventions d'interdiction des armes chimiques et biologiques. L'adhésion des Etats de la région au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques serait également un pas important en direction de la confiance et de la transparence mutuelles

La France sera pleinement engagée pour poursuivre les échanges. Elle appelle de ses vœux la poursuite d'un processus qui ne ferme la porte à aucun Etat et qui conduise de bonne foi à des discussions constructives.

Je vous remercie./.